

Madame la directrice générale,

Nous apprenons au fil de l'eau et des informations qui circulent notamment via les réseaux sociaux que les services de transplantation suspendent leurs activités de greffes rénales pour des raisons évidentes que nous sommes toutes et tous capables de comprendre. Il est néanmoins regrettable que notre association, en effet partie prenante de notre système de santé, n'ait pas été informée en amont de cette décision que nous aurions pu accompagner auprès des patients que nous représentons/soutenons/informons/aidons avec d'autant plus d'intensité que nous traversons une phase des plus critiques.

A toutes fins utiles, je me permets de reprendre un extrait de [l'avis du CCNE](#) du 13 mars dernier : « **Les stratégies de communication actuelles, provenant majoritairement du pouvoir politique ou des experts, devraient s'appuyer sur le corps social pour être comprises, critiquées, intégrées intellectuellement et ensuite relayées** ».

Cordialement,

Nathalie Mesny
Présidente

De : CORTOT-BOUCHER Emmanuelle <emmanuelle.cortot-boucher@biomedecine.fr>

Date : vendredi 13 mars 2020 à 18:17

À : Présidence Renaloo <presidence@renaloo.com>

Objet : RE: Coronavirus et greffe rénale

Madame la Présidente,

Depuis que le virus COVID-19 circule sur le territoire français, les pouvoirs publics se sont fortement mobilisés afin de mettre à la disposition de la population et des professionnels de santé une information précise et régulière.

Ils ont non seulement présenté les données relatives à la progression de l'épidémie, mais aussi diffusé des consignes sanitaires, par voie audiovisuelle, par internet et à l'occasion de nombreuses conférences de presse, afin de faire connaître les gestes et les comportements susceptibles de freiner la propagation du virus. Dès le 1^{er} février 2020, ils ont ouvert une plateforme téléphonique destinée à répondre aux interrogations de tous ordres que peut susciter la présence du virus sur le territoire.

Les personnes fragiles, notamment les patients vivant avec un organe greffé, n'ont alors pas été oubliées. D'emblée, il a été souligné que les personnes résidant dans une zone où le virus circule devaient éviter d'entrer en contact avec les personnes fragiles, et dans les zones relevant du stade 2 renforcé, le Gouvernement a expressément indiqué que : « *les personnes fragiles [étaient] invitées dans toute la mesure du possible à rester chez elles* ». Hier encore, dans l'allocation qu'il a prononcée, le Président de la République a rappelé que les personnes fragiles devaient éviter de quitter leur domicile.

Avec la progression de l'épidémie, le besoin de consignes plus spécifiques se fait désormais sentir pour certaines catégories particulières de personnes fragiles : les personnes vivant avec un organe greffé, bien sûr, mais aussi les patients faisant l'objet de traitement par chimio-ou radiothérapie, ou encore les femmes enceintes.

Les précisions attendues vont être apportées dans les prochains jours : le Haut Conseil de la santé publique y travaille, en lien, notamment, avec l'Agence de la biomédecine. Dès à présent, l'Agence de la biomédecine relaye, sur son site internet, les recommandations qui ont été élaborées sur ce point par les sociétés savantes, notamment la société francophone de néphrologie dialyse transplantation et la société francophone de transplantation.

Pour ce qui concerne les patients en attente d'une greffe, ils ont également été au cœur des préoccupations des autorités sanitaires depuis le début de la circulation du virus sur le territoire. Dès le 7 février, en effet, le Haut Conseil de la Santé Publique a établi des recommandations à destination des professionnels de la transplantation, afin de préciser les conditions dans lesquelles, compte tenu des risques liés à cette circulation, les opérations de prélèvement et de greffe pouvaient être poursuivies.

L'Agence de la biomédecine a apporté son expertise en vue de l'élaboration de ces recommandations, et elle les relaye désormais abondamment auprès de l'ensemble des professionnels intéressés. Elle assure ainsi, dans le rôle qui est le sien, une contribution décisive au maintien de l'activité de prélèvement et de greffe en dépit de la diffusion du virus, tout en veillant à ce que la sécurité et la qualité de la greffe soient entièrement préservées. Cette contribution, néanmoins, ne saurait aller jusqu'à remettre en cause le pouvoir d'appréciation dont les chefs d'établissement de santé disposent lorsqu'il s'agit, dans le contexte d'une épidémie d'ampleur encore indéterminée, de déterminer l'organisation des soins qui leur paraît la plus adaptée à la situation. En votre qualité d'association qui entend être partie prenante de notre système de santé, je ne doute ni de votre capacité à le comprendre, ni de votre engagement à nos côtés.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuelle Cortot-Boucher
Directrice générale de l'Agence de la biomédecine